

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2009**

**Délibération**  
**n° 2009.12.132.B**

**Bar-restaurant**  
**Nautilus : contrat**  
**d'occupation privative**  
**avec l'association**  
**Cuisines du Monde**

**LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 16h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 novembre 2009**

**Secrétaire de séance** : Fabienne GODICHAUD

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BESSE, Guy ETIENNE

<b>EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>
--

<u>Rapporteur</u> : <b>Monsieur BRONCY</b>
--

<b>BAR-RESTAURANT NAUTILIS : CONTRAT D'OCCUPATION PRIVATIVE AVEC L'ASSOCIATION CUISINES DU MONDE</b>
--

Par délibération n°106 B du 7 novembre 2008, le bureau communautaire a approuvé le contrat passé avec l'association Cuisines du Monde pour l'occupation privative du local bar-restaurant situé au 1<sup>er</sup> étage du centre Nautilus.

La redevance annuelle avait été fixée à 2 000 € HT, compte-tenu de la nature et de l'objet de cette association qui a pour mission l'insertion par le travail de personnes en difficulté.

Le contrat a été conclu pour une durée de un an et un mois et a pris effet le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Or, au vu des bons résultats observés par les responsables de l'association en termes de fréquentation, d'image et de projet d'insertion, ces derniers souhaitent continuer à exploiter le bar-restaurant intérieur de Nautilus pour trois années supplémentaires.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le contrat d'occupation privative avec l'association Cuisines du Monde pour l'occupation du local bar-restaurant du centre Nautilus, aux mêmes conditions que précédemment mais pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
------------------------------	--

<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>	<b><u>Affiché le :</u></b>
--	----------------------------

<b>10 décembre 2009</b>	<b>11 décembre 2009</b>
-------------------------	-------------------------